

Rapport de la sous-commission du budget 2011

Dicastère de M. Laurent Kurth

Composition de la sous-commission

Christophe Ummel (PLR) : président
Sylvia Morel (PLR) : rapporteur
Charles-André Favre (POP)

La sous-commission s'est réunie le jeudi 21 octobre 2010 de 9h15 à 14h00 en présence de Monsieur Laurent Kurth, conseiller communal et de Monsieur Bourqui, administrateur. Etaient également présents pour l'examen de leur service : Mme Barrelet et M. Castioni (100,110,121,130), M. Bois (124), Mme Choulat (122, 150), Mme Niklaus (620), Mme Huther (770), M. Ischer (210, 211, 212, 213, 230, 240), M. Clerc et M. Carrard (755, 813),

Discussion générale

En préambule, M. Kurth a présenté les principales modifications intervenues dans le budget concernant ses services qui s'ajoutent à la liste déjà reçue lors de la dernière séance de la Commission financière.

Les domaines touchés sont les effectifs du personnel des différents dicastères, en cours de chiffrage, une diminution de la charge nette de la caisse de retraite qui passe de 12% à 11% (prélèvement dans la réserve de cotisations constituée auprès de prévoyance.ne), soit CHF 330'000.- d'économie, une réduction des frais d'études de CHF 50'000.- dans le service 755 et, au poste transports, une réduction du poste études de CHF 20'000.- et une diminution de la facture cantonale de CHF 212'000.- suite à une erreur de calcul.

Discussion de détails

100 Conseil général

Aucune remarque

110 Conseil communal

La charge du service Conseil communal ne diminue pas pour la raison suivante :

M. Berberat touche une retraite selon l'ancien système, donc aucune provision n'a été faite. D'autre part, il y a eu des décès ce qui fait que le compte **307100 pensions retraite** reste stable.

Le compte **3072300 indemnités de sortie à provisionner** apparaîtra toujours, car il y a lieu de provisionner le salaire des conseillers communaux qui quitteraient leur fonction à raison de 1.5 salaire par année et par personne.

Si une personne reprenait rapidement une activité, il y aurait suspension des versements et ajustement de la provision.

121 Chancellerie

M. Castioni a été nommé chancelier et entrera en fonction début 2011. Il s'occupe aujourd'hui de tout l'aspect « Informations », soit les relations avec la Presse et la population.

La Chancellerie s'occupe actuellement de la mise en place du site internet modernisé.

La « Promotion » de l'image de la ville et de ses actions et événements est assumée par son collègue responsable de la promotion. Une attention particulière doit être portée à la présentation et l'explication des changements à la population.

A titre d'exemple, il faudra éviter que la population pense que les travaux entrepris à Charles-Naine sont financés par la Ville alors que c'est la Migros qui paie la facture. Il faut donc informer avant et peut-être avec d'autres moyens que le journal local, car tout le monde ne le lit pas. Internet pourrait être un autre moyen.

D'autre part, il a été décidé qu'il faut vraiment prendre du temps pour contacter les médias lorsque des manifestations importantes ont lieu. Cela peut représenter une semaine de travail, mais ensuite il y a des retombées médiatiques très positives.

Les méthodes de travail dans ce domaine au sein de l'Administration doivent changer, car les journalistes viennent si des activités intéressantes sont proposées.

Le regard extérieur qui est porté sur La Chaux-de-Fonds est déjà en train de changer.

Le responsable de la population s'occupe également de l'identité de la Ville, de son positionnement en Suisse.

122 Service économique

Le Conseil communal et le Service économique ne recherchent pas activement des entreprises industrielles. C'est le Canton qui s'en occupe. Par contre, il s'occupe de la dynamique hôtelière, commerciale et immobilière.

Lorsque le Canton propose une entreprise, le Service économique doit trouver des solutions de terrains, d'énergie et d'intendance en général.

En matière d'économies d'énergie, les entreprises sont de bons élèves car elles n'ont tout simplement pas envie de la gaspiller car les coûts sont importants.

Les entreprises veulent en général des terrains clés en main. La rapidité de construction est primordiale. Les projets sont tous les bienvenus. Il n'y pas profusion de projets, donc le service est ouvert à tout. Dans les choix que doit faire le Conseil communal, la consommation du sol a jusqu'ici été examinée avec plus d'attention que la consommation d'énergie.

Il est clair qu'il faut chercher la diversification. L'étude porte aussi sur le nombre d'emplois et le niveau de qualification des emplois.

En principe le service propose d'abord des bâtiments existants et demande en priorité leur rénovation plutôt que la construction de nouveaux bâtiments.

Le bâtiment de Portescap est un problème. L'état du bâtiment se détériore. Les coûts de rénovation sont importants. Le prix de vente est trop cher. Le propriétaire ne met pas tout en œuvre pour le vendre et la Ville n'a que peu de moyen d'actions.

Polyexpo est aussi un problème. Un effort d'adaptation des locaux a été fait. La Société couvre juste ses frais. Il faudra prochainement refaire la toiture et une augmentation de la capitalisation de la société sera vraisemblablement nécessaire. La Chaux-de-Fonds devra probablement investir de l'argent et la Société espère convaincre Le Locle et l'Etat d'en faire autant vu l'importance de cette infrastructure au plan cantonal. Il a donc été suggéré de faire une étude complète de ce bâtiment pour savoir quelle est l'ampleur des coûts de rénovation, d'où le budget au compte **3180700 frais d'étude**.

Les subventions accordées dans ce service concernent notamment :

- La journée du marketing horloger, CHF 5'000.-
- Ecoparc CHF 1'000.-
- Id-région CHF 7'000.-
- Génilem, CHF 20'000.-
- Manifestations à caractère économique, CHF 14'000.-
- Formation à la relation transfrontalière, CHF 10'000.-
- La subvention de CHF 3000.- à la société d'agriculture ne sera finalement pas supprimée.

124 service juridique

Aucune remarque

130 Contrôle des habitants – Etat civil

Le responsable du service, également vice-chancelier, est parti. Le nouveau collaborateur arrive au mois de novembre. Il sera le principal interlocuteur du Conseil général au sein de la Chancellerie.

Le système des files d'attente a été reporté, car on veut acheter le même système pour d'autres services. Une modification des horaires faciliterait peut-être la gestion des files d'attente. Une réflexion sur les horaires va être entreprise mais si des changements étaient apportés, ils seraient probablement appliqués à d'autres services communaux.

150 Transports

Le compte **3654000 mesures d'incitation au transfert modal** concerne :

- Le coût fixe des voitures Mobility
- La Braderie
- Nez rouge
- Taxi pyjama
- Noctambus
- Aide aux abonnements juniors de CHF 80.-, (800 personnes en bénéficiant)
- Participation à l'achat de vélos électriques

210 Gérance communale

Ce service rencontre des problèmes d'organisation et de relations humaines. Tout le personnel va être entendu pour trouver des solutions.

Les travaux exigés à la gérance ont augmenté, notamment par le fait que la Gérance a suivi la rénovation d'immeubles, aidée par le service d'urbanisme et le Service de l'énergie.

Tout le patrimoine de la caisse de pension de La Chaux-de-Fonds a été transféré dans la nouvelle caisse de pension unique mais il sera toujours géré par la Gérance communale. Par contre la gestion des immeubles de la caisse de pension de l'Etat ne sera pas confiée aux Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, contrairement à ce qui avait été prévu. La nouvelle Caisse de pension créera sa propre gérance pour les anciens immeubles cantonaux.

211 Bâtiments locatifs

Il faudrait investir des montants importants pour moderniser le patrimoine immobilier. Pour ce faire, il serait préférable de séparer les investissements de la Ville des investissements immobiliers car ceux-ci ne devraient pas augmenter les charges de la Ville mais, au contraire, les améliorer.

212 Parking

Le parking de la halle Volta dispose de 42 places fixes. A ce jour, une vingtaine de places sont déjà réservées.

Les places de parc à la gare seront louées une année puisque seuls les travaux d'équipement ont débuté. Ces places coûtent aujourd'hui CHF 80.- et non CHF 60.- comme auparavant. Certains locataires ne sont pas contents. Faire des baux pour une année donne du travail à la Gérance ce qui explique notamment cette augmentation.

Le parking de l'hôpital coûte moins cher car le déneigement se fait sans évacuer la neige. La barrière est souvent endommagée d'où les frais d'entretien importants.

213 Bâtiments d'utilité mixte

Il s'agit de la gestion de la Maison du Peuple, des Abattoirs, de l'ancienne Auberge de jeunesse et du bâtiment de l'Ancien stand.

230 Bâtiments industriels

Il s'agit du hangar de la Poste au Crêt-du-Loche dont l'affectation est réservée à Robosphère qui est un très beau projet. Le fondateur est intéressant mais il doit encore concrétiser les espoirs de partenariat. Le projet financier est énorme. La Ville a fixé une location de CHF 120'000.-. Il n'est pas impossible de l'offrir un certain temps si le Conseil général donnait son accord à ce principe. La Ville mettrait CHF 3.5 millions si le Canton, la Confédération et les privés mettent aussi CHF 7 millions, dont 3.5 millions au moins de fonds privés.

Le projet ne doit pas occasionner des frais de fonctionnement pour la Ville.

240 Domaines

Le remembrement des parcelles agricoles est envisagé. Il y a beaucoup d'agriculteurs qui traversent la ville pour se rendre d'un domaine à l'autre. Le Conseil communal va essayer de revoir les répartitions de domaines. Pour ce faire, il essaye de racheter des terrains agricoles pour favoriser ces regroupements. Aujourd'hui la Ville possède six domaines et les parcelles sont bien réparties.

Il y a une forte demande de vin rouge c'est pourquoi de nouveaux ceps de vin rouge vont remplacer les ceps de vin blanc.

620 Service des ressources humaines

Le compte **3019600 Echelons qualitatifs et primes** de CHF 400'000.- est composé des primes à hauteur de CHF 70'000.-. Le montant de la prime par personne peut varier entre CHF 500.- et CHF 2'000.- et est attribué occasionnellement pour un travail particulier ou la réalisation d'un projet. Les échelons qualitatifs de CHF 330'000.- permettent d'augmenter les salaires en fonction de la qualité des prestations.

Le compte **3091500 Formation continue collective** est consacré au développement de la personne, aux cours de management, d'informatique, à l'apprentissage de l'accueil du public, à la promotion de la santé, et à la sécurité au travail.

L'indice de satisfaction des employés qui suivent des cours n'est pas encore véritablement connu du département RH car des questionnaires n'ont pas encore été élaborés mais les entretiens annuels entre le chef et le collaborateur permettent de le savoir.

Les budgets de formation vont certainement augmenter mais il faut d'abord admettre que se former n'est pas synonyme d'incompétence. Tous les collaborateurs n'ont pas encore compris que la formation est une richesse pour eux et pour l'Administration.

Le compte **3034100 Cotisations pré et para scolaire** de CHF 122'000.- est un nouveau compte. Il s'agit d'une nouvelle charge découlant de la loi sur le financement des crèches de 0.15% des salaires. A l'avenir cette charge va apparaître dans chaque service dans le groupe des charges du personnel.

755 SUE – SUE Urbanisme

Une information sera donnée à la Commission financière sur l'évolution de la place de la gare, de la place du marché et sur les questions d'affichage.

770 Géomatique

M. Kurth fournira à la commission plénière des explications sur la forte augmentation de la charge de caisse de retraites dans ce service.

813 SUE Environnement

La visite de certains appartements peut parfois s'avérer une opération assez édifiante. Le suivi des gens qui s'occupent de cette activité existe. Ils sont intégrés au réseau d'acteurs sociaux et peuvent suivre des cours de formation pour partager les expériences vécues et se rendre compte que ce problème existe partout et que cette mission n'est pas à "prendre sur soi". Il est effectivement difficile de se confronter à des situations de misère personnelle ou sociale, qui ne sont pas faciles à gérer.

Investissement

Faute de temps, nous n'avons pas passé en revue ces crédits étant donné qu'ils feront tous l'objet d'un rapport.

Crédits spéciaux

Les crédits spéciaux sont présentés d'une manière trop succincte. Le document va être revu ou une annexe sera établie afin de connaître, pour chaque ligne, le montant du crédit et un texte explicatif de quelques lignes sera rédigé lorsque le montant est important.

La sous-commission se réunira ultérieurement (en principe une fois à la fin de l'hiver pour les crédits 2011 et une deuxième fois pour débattre de la politique générale) pour discuter des lignes directrices relatives à la gestion des immeubles locatifs.

Conclusion

Les commissaires remercient le Conseil communal et toutes les personnes présentes de leur disponibilité et des réponses apportées à nos questions.

Le rapporteur, Sylvia Morel